

OFFRE DE SERVICES DE **cap**emploi AUPRES DES BENEFICIAIRES

*Il y a deux types d'accompagnements assurés par les services de **Capemploi**, selon que vous soyez plus ou moins éloigné(e) de l'emploi :*

- **Un accompagnement ponctuel** : si vous êtes susceptible de retrouver un emploi assez rapidement, que votre projet professionnel est déjà formalisé ou si vos compétences à l'exercice du métier projeté sont déjà acquises.
- **Un accompagnement renforcé** : si vous êtes éloigné(e) de l'emploi, ce qui nécessite la mise en place d'une démarche adaptée pour la compensation et l'intégration de votre situation de handicap, ainsi qu'un appui pour l'émergence d'un projet réaliste.

Dans les deux types d'accompagnements, votre conseiller référent peut développer les services suivants :

- **Evaluation et diagnostic** : s'assurer que vous êtes en capacité d'engager une démarche active d'accès à l'emploi et que vous relevez de l'offre de service de Capemploi.
- **Elaboration et/ou validation d'un projet professionnel** : vous aider dans la définition et/ou la confirmation d'un projet emploi/métier.
- **Accès à la formation** : vous conseiller et vous aider dans la définition et/ou la mise en œuvre d'un projet de formation.
- **Appui à l'accès à l'emploi** : vous aider à accéder aux offres d'emploi en utilisant les techniques les plus appropriées, à présenter votre candidature à un employeur sur un poste déterminé, à avoir un appui dans la négociation ou la renégociation éventuelle du poste.

*Attention : nous vous présentons la totalité des services que **Capemploi** peut proposer aux personnes en situation de handicap qu'il suit dans le département du Jura, en sachant que tout parcours est individuel et validé par la personne et son conseiller référent.*

OFFRE DE SERVICES DE **cap**emploi AUPRES DES EMPLOYEURS

Capemploi délivre auprès des employeurs avec lesquels il travaille les services suivants :

- **Information sur l'emploi des travailleurs handicapés** : permettre à l'employeur de mieux appréhender la problématique de l'emploi des travailleurs handicapés en vue d'un recrutement éventuel, et délivrer les conseils les plus pertinents au regard des attentes de l'employeur sur ce sujet.
- **Sensibilisation de l'employeur et des équipes de travail à l'emploi des travailleurs handicapés** : donner les informations et les conseils à même de faciliter l'accueil et l'intégration de la personne handicapée dans son équipe et dans son environnement de travail.
- **Conseil pour la préparation et le recrutement de personnes handicapées** : identifier les postes et les conditions de leur pourvoi par des personnes handicapées, créer les conditions de mise en œuvre de ces projets et déterminer un processus de recrutement adapté aux besoins de l'employeur.
- **Aide au recrutement de personnes handicapées** : présenter des candidatures présélectionnées et validées correspondant aux besoins du ou des postes, envisager les aides et délivrer les conseils pour faciliter l'intégration de la personne handicapée, apporter un appui pour les démarches administratives et techniques.

*De plus, deux services assurés par **Capemploi** sont communs à la personne handicapée et à l'entreprise, il s'agit de :*

- **Mobilisation des appuis pour la compensation du handicap** : pour tenir compte des particularités du handicap et aider à la compensation de ce dernier.
- **Suivi du salarié en emploi** : faciliter grâce à des conseils et aides techniques adaptées l'intégration de la personne handicapée et la pérennisation de son emploi.

*Nota : L'action de **Capemploi** auprès des entreprises est articulée de façon à pouvoir apporter à l'employeur une réponse optimale à toute question ayant trait au recrutement, à la formation, et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Dans le cadre de cette action essentielle, **CAP emploi** identifie et valorise au mieux **la compétence** des personnes suivies par ses services, celle-ci étant la condition essentielle de réussite de tout reclassement professionnel pérenne.*